



VILLE DE BRIONNE

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le 28/07/2025

ID : 027-212701163-20250723-SGA122025-AR

S²LO

ARRETE N° SGA/12/2025

Le Maire de la commune de BRIONNE ;

Vu le Code de la santé publique et en particulier des articles L2212.2, L2214.4 et L2215.1

Vu le Code Pénal et notamment les articles R 610.5 et R 623.2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2212-2, L.2214-4 et L.2215.1,

Vu L'arrêté préfectoral du 20 août 2024 modifiant l'arrêté DTARS-SE n°19/14 relatif à la lutte contre le bruit d voisinage dans le département de l'Eure

Vu l'arrêté du maire ST n°967 en date du 5 avril 2004,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer l'usage de certains appareils de bricolage et de jardinage en raison de leur intensité sonore, et d'en préciser les plages horaires quotidiennes d'utilisation,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés sur le territoire de la Commune de Brionne

ARTICLE 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté ST n°967 du 5 avril 2004

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BRIONNE,
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de BRIONNE,
Monsieur le Chef du Centre de Secours de BRIONNE
La Police Municipale,
Monsieur le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis, en deux exemplaires à Monsieur le Sous-Préfet de BERNAY

Fait à Brionne, le 23 juillet 2025

Le Maire,



Valéry BEURIOT